

Marlaine Cacouault-Bitaud
Maîtresse de conférences
Université Paris Descartes
CERLIS

Évolution des fonctions et différences d'orientation entre hommes et femmes dans l'Education nationale

Introduction

J'ai pris pour objet de recherche dans un premier temps les enseignants du secondaire et tout particulièrement les professeurs femmes en focalisant l'attention sur le phénomène de féminisation (au sens quantitatif du terme) qui caractérise les années 1960 et la première moitié des années 1970. Ce phénomène est appréhendé comme un processus, avec ses limites et ses modalités. Mon but était d'étudier ce qui est généralement laissé dans l'ombre, c'est-à-dire les différences internes entre hommes et femmes dans l'espace du professorat, soit la présence respective des unes et des autres selon le grade, la discipline et le type d'établissement. On met l'accent généralement sur les différences selon le niveau d'enseignement. J'ai poursuivi un travail d'actualisation des données quantitatives, toujours dans le même esprit, au cours des années 1990 et 2000 (cf. *Professeurs... mais femmes. Carrières et vies privées des enseignantes du secondaire au XXe siècle*, Paris, La Découverte, 2007).

Simultanément, j'ai mené plusieurs enquêtes par questionnaire et entretiens au début de la décennie 1980 et dans les années 1990, afin de mettre au jour

- les déterminants d'accès au professorat, particulièrement chez les femmes
- le sens que revêt le « choix » de l'enseignement secondaire pour les personnes concernées
- l'évolution des carrières et du rapport au métier dans un contexte où s'articulent des facteurs d'ordre professionnel et personnel.

J'ai mis en œuvre

- une approche socio-historique en prenant en compte l'histoire du professorat exercé par des femmes (elle se distingue du professorat exercé par des hommes, sur lequel on a peu de recherches historiques jusqu'à maintenant)
- une approche en termes de rapports sociaux entre les sexes (le concept de genre était peu employé à l'époque où j'ai commencé mes recherches) qui implique que l'accès au professorat et le déroulement des itinéraires des femmes et des hommes soient analysés dans un cadre où les rapports de sexe et de genre – a priori conflictuels – conditionnent les démarches, les opportunités, les évolutions.

Conjointement, je ne sous-estime pas la dynamique des relations entre les classes sociales, notamment pour ce qui est de l'offre d'enseignement, de l'état de la sélection scolaire et des études suivies ; les professeurs femmes sont un cas exemplaire, selon moi, pour penser l'articulation entre les rapports de genre et de classe. En effet, le professorat du secondaire réunit des femmes venant de tous les milieux sociaux, à l'exception de la grande bourgeoisie (milieux d'affaires, tournés vers le profit économique). La dynamique des rapports de sexe serait donc prépondérante en dernière instance pour expliquer l'orientation professionnelle. Une partie non négligeable des enseignantes interrogées avait des probabilités d'accès à d'autres professions ou positions.

Cette dynamique travaille, si l'on peut dire, l'institution scolaire et l'institution familiale à des époques différentes et en donnant des résultats divers : le professorat des lycées de filles est créé sous une forme féminisée (au sens qualitatif cette fois) par rapport à celui des lycées de garçons et les premières femmes professeurs sont des célibataires pour les deux tiers d'entre elles. À partir des années 1960, les enseignantes sont le plus souvent mariées et mères de famille, les établissements deviennent mixtes. Ces changements sont analysés à la fois comme un révélateur et une conséquence de transformations qui concernent l'École, la famille, la société, les relations entre les femmes et les hommes.

J'exclus toute analyse en termes de conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle ; il n'y a pas « conciliation » mais cumul, articulation et conflits entre des préoccupations, des intérêts, des tâches hétérogènes, que les professeurs femmes soient célibataires ou mariées. En effet, les usages du temps pour les femmes célibataires dépendent aussi des rapports de genre dans la famille et la société. Je dirai néanmoins que la vie des professeurs femmes se complique à partir des années 1960 et 1970.

Compte tenu de la perspective adoptée, j'ai utilisé le questionnaire et l'entretien à caractère biographique comme instruments privilégiés. Pour se contenter de quelques exemples

- l'origine sociale a été saisie non seulement à partir des catégories classiques, mais à partir des traits du milieu familial et plus généralement de l'entourage. Parmi ces

« traits », j'ai fait un sort à la profession ou à la condition de la mère et des sœurs, des frères, des maris et des beaux-parents

- j'ai essayé de saisir les attentes qui sont celles des familles et du conjoint par rapport à la jeune femme qui devient enseignante dans le secondaire ainsi que le rapport au métier de l'enseignante elle-même. J'ai postulé par conséquent qu'il existe « des » rapports au métier relativement hétérogènes qui se développent en fonction de l'histoire personnelle, scolaire, universitaire, conjugale... du professeur et en fonction de ce que j'appelle les « postes effectivement occupés » et les « situations d'enseignement ».

Mon travail se distingue d'autres travaux sur les enseignants dans la mesure où il postule que des possibilités de promotion existent pour les professeurs du secondaire, que des femmes et des hommes mettent à profit ces possibilités. Autrement dit, je me démarque d'une approche un peu misérabiliste qui envisage uniquement l'effet (négatif et irrémédiable) de la vie familiale sur la carrière des femmes au cours des premières années d'exercice (elles renoncent par exemple à passer l'agrégation), au moment des demandes de mutation (elles s'adaptent à la profession et à la trajectoire géographique du conjoint) et de la naissance des enfants. Il n'est pas fait état de conflits ou de tensions dans le couple et dans la famille qui aient pour origine le travail et la carrière de l'enseignante. Les stratégies de résistance aux pressions de la famille mises en œuvre par les professeurs femmes, la manière dont elles s'appuient sur leurs diplômes, leurs titres, leur conception du métier pour introduire de la mobilité et du changement ne sont pas étudiées (Cf. Jean-Michel Chapoulie, *Les professeurs de l'enseignement secondaire*, MSH, 1987. Cet ouvrage de référence met en évidence des différences entre les sexes, mais les matériaux recueillis par entretien ne sont pas utilisés pour reconstituer des itinéraires. Ils servent à illustrer une phase de la carrière, conformément aux présupposés énoncés plus haut).

Ces présupposés orientent également la manière dont sont perçues les carrières des **professeurs hommes** : ils n'ont pas de famille, seule l'origine sociale et les caractéristiques professionnelles au sens restreint déterminent l'accès à la profession et la progression dans la carrière.

J'évoquerai quelques résultats de mes recherches sur les professeurs et je mettrai l'accent ensuite sur le **phénomène de masculinisation chez les chefs d'établissement** (personnels de direction depuis 1988). Féminisation chez les enseignants et masculinisation des personnels de direction sont des phénomènes concomitants. Je me demanderai s'il n'est pas pertinent en outre d'utiliser la notion de masculinisation dans un sens qualitatif pour mettre en évidence les changements qui marquent la fonction et les enjeux de ces changements pour les femmes et pour les hommes.

I. Les professeurs du secondaire au regard du genre

1. *Le processus de féminisation*

a. des années 1950 aux années 1970

En 1930-1931, la proportion de femmes s'élève à 27 % chez les agrégés qui forment 55 % du corps enseignant dans les lycées de garçons et 51 % dans les lycées de filles. Vingt ans plus tard, en 1950-1951, 41,4 % des professeurs agrégés sont des femmes et 45,9 % des certifiés (le CAPES est créé en 1950).

Les femmes passent la barre des 50 % parmi les professeurs agrégés en 1961-1962, elles représentent alors 56 % des professeurs certifiés.

Dix ans plus tard - en 1974-1975 très exactement- encore 55 % des professeurs agrégés qui exercent à temps complet sont des enseignantes et 59,6 % des certifiés ; si l'on inclut ceux (essentiellement des enseignantes) qui travaillent à mi-temps, 56,3 % des agrégés et 61,2 % des certifiés sont des femmes. Le travail à mi-temps est autorisé depuis 1972 (le temps partiel à partir de 1982).

b. baisse et stabilité des années 1980 au seuil du XXI^e siècle

Dans la première moitié de la décennie 1980, **la proportion de femmes diminue chez les agrégés et reste stable chez les certifiés** : elles constituent 52,4 % du premier corps en 1885 et 59,9 % du second. Au fil des années 1990, le taux de féminisation des agrégés se stabilise autour de 50 % et celui des certifiés autour de 60 %. En 2006, il s'élève respectivement à 51,1 % et 60,9 % (sans distinction de mode de service, temps plein ou temps partiel).

Il convient d'être précis, car c'est une idée répandue que la féminisation ne cesse de croître. Ainsi, dans un dossier récent du journal mensuel du syndicat national de l'enseignement supérieur (SNES-SUP) on lit, dans le cadre d'un article sur les salaires des enseignants, « la féminisation du corps enseignant, qui s'est accrue fortement ces dernières décennies »... Chez les enseignants du primaire, on trouve 80 % de femmes, en incluant l'école maternelle. Dans le second degré, la féminisation a baissé, même si la concentration des enseignantes dans certaines disciplines et certains postes peut faire illusion. Quant aux enseignants du supérieur, ils sont plus souvent des femmes dans le corps des maîtres de conférences et dans les disciplines littéraires ou de sciences humaines et sociales (50,8 % en 2006), que dans le corps des professeurs (29,4 % de femmes en « lettres »). Les taux de féminisation des professeurs ne dépassent guère 13 % en santé et 12 % en sciences (les maîtres de conférences comptent respectivement 49,5 % et 30,7 % de femmes dans ces disciplines).

2. Les disparités entre les disciplines

Ainsi, le deuxième trait qui mérite d'être souligné c'est l'**accroissement de la féminisation dans certaines disciplines et dans les collèges** par rapport à ce qu'il en était autour de 1970 et la **baisse de la féminisation dans d'autres matières, surtout dans les lycées et chez les professeurs agrégés**.

Ex. En 1969-1970, les professeurs de Physique-Chimie comptent 50 % de femmes dans les lycées (quel que soit le grade), 44,7 % en 1980-1981 et 42 % en 2005-2006.

En philosophie, respectivement 43 %, 37,9 % et 39,4 %.

En SES, 54 %, 34,9 %, 46,3 % (dans les lycées). Entre 1990-1991 et 1995-1996, on passe de 41,2 % de femmes à 43,5 % en sciences économiques et sociales.

La proportion des professeurs femmes de langues vivantes s'élève à 65 % dans les lycées en 1969-1970 et à 76 % dans les collèges, à 78 % pour l'ensemble en 1995-1996 et à 81,6 % en 2006.

On peut faire l'hypothèse que la dégradation des conditions d'emploi dans le secteur privé a « ramené » des hommes dans l'enseignement secondaire dans les années 1980 et 1990. J'ai vérifié cette hypothèse dans le cadre d'études de cas, mais une étude plus large reste à faire. Enfin, il est important de remarquer que les hommes agrégés ou certifiés cherchent à obtenir un poste dans un lycée plutôt que dans un collège. Certes, les femmes sont plus nombreuses dans certaines disciplines, mais là où les effectifs sont comparables le phénomène est le même.

Une étude quantitative réalisée par des collègues de l'Université du Mans montre que **la mobilité professionnelle est une caractéristique des hommes et la stabilité une caractéristique des femmes** (on s'est intéressé à l'évolution des carrières au sens classique entre 1978 et 1994, au passage d'un grade ou d'une catégorie de personnel à une autre). Mais il ne faut pas oublier, nous l'avons vu précédemment, qu'il y a une forte proportion de femmes agrégées dans les années 1970, au moment où les hommes de même niveau vont vers des emplois de cadres dans le privé (y compris avec des diplômes littéraires). Elles évoluent moins souvent vers le supérieur et la direction d'établissement et restent « stables » au sens où elles ont déjà obtenu le grade le plus élevé. Les autres formes de progression ou de changement (innovation pédagogique, service en classe préparatoire...) ne sont pas étudiées et il n'y a pas non plus de travail d'explication et d'interprétation.

3. le déroulement des carrières : conditions professionnelles et personnelles

Je proposerai quelques études de cas qui rendent compte des initiatives prises par des professeurs femmes, des stratégies mises en œuvre, des conditions de cette mise en œuvre et des résultats obtenus :

Mme Laurent

Née en 1952, issue d'une famille de la bourgeoisie parisienne, elle a perdu son père jeune, un père ingénieur ; un grand-père était également ingénieur et créateur

d'entreprise, la mère n'exerce pas de profession. Mme Laurent a deux frères et une sœur. Il est entendu que tous les enfants feront des études supérieures et même des études scientifiques pour les filles si elles le souhaitent. Mais l'usage professionnel de ces études est plus arrêté pour les garçons (tous ingénieurs) que pour les filles. Pour ces dernières, le mariage est aussi à l'horizon et elles rencontrent leurs futurs conjoints, qui deviennent ingénieurs comme leurs frères, sur les bancs d'une classe préparatoire scientifique. Ces classes ont une double fonction, la formation et la rencontre entre jeunes gens « assortis ». Mme Laurent est reçue au concours d'une école de chimie et à l'ENS de Fontenay ; elle choisit Fontenay et devient professeur alors qu'elle aurait préféré faire de la recherche et travailler dans l'industrie. L'École dirige les filles vers l'enseignement. Elle prend un premier poste de professeur agrégée dans un lycée en suivant son mari en province. Elle réinvestit son goût pour la recherche dans un travail sur la didactique de la physique et collabore avec des collègues de plusieurs disciplines. Son mari ne s'intéresse pas aux conditions de travail qui sont les siennes, il lui recommande de « se faire aider », elle expérimente le mi-temps et constate que le conjoint se désengage de plus en plus des préoccupations domestiques. Pour elle, le travail à mi-temps est un piège et un leurre. Au fond, son mari aurait préféré qu'elle cesse d'enseigner après le deuxième ou le troisième enfant. Finalement les conjoints divorcent, Mme Laurent retourne à l'université et suit une nouvelle formation, mais elle ne parvient pas à trouver un véritable emploi dans l'industrie. Elle reprend un poste dans un lycée, toutefois sa carrière est moins ascensionnelle que si elle avait cherché à conserver des classes scientifiques du secondaire ou à obtenir des classes préparatoires. Elle cultive un intérêt ancien pour la didactique et prépare une publication en collaboration avec sa sœur, certifiée de physique. Mme Laurent n'est pas une « femme d'intérieur », mais elle s'est occupée de ses enfants quand ils étaient petits en faisant des activités « créatives » avec eux ; elle les décrit comme autonomes et très bons élèves.

Paradoxalement, **Mme Gilbert**, autre épouse d'ingénieur née en 1940, a une meilleure situation en termes de carrière car elle a débuté comme auxiliaire et elle a imposé la préparation des concours à sa famille comme une « nécessité » ; spécialiste d'anglais, elle a exploité les possibilités offertes par l'institution (passage du collège au lycée, du lycée technique au lycée d'enseignement général, service en classe préparatoire). La vie familiale n'est pas exempte de tensions, mais elle a joué sur « la profession ou moi », « le concours ou moi », au sens où c'est son équilibre personnel et la survie du mariage qui était en jeu. Le mari se voit contraint d'accepter une disponibilité réduite de la part de son épouse. Elle assume tout de même l'essentiel de l'organisation domestique et met au monde un troisième enfant après son succès à l'agrégation. Elle joue également sur l'évolution des mentalités chez les cadres ; dans les années 1980 et 1990, il est plus flatteur pour un homme d'avoir une épouse professeur que femme au foyer (Anne Boigeol a observé cela aussi chez les magistrats). En tant que professeur d'anglais, elle rend des services au conjoint qui va à l'étranger pour son travail. Mais Mme Gilbert se sent coupable de la réussite moyenne de ses enfants, que l'on peut interpréter comme une preuve des limites rencontrées par rapport à la promotion dans les familles de cadres, les enfants et les parents n'étant pas placés dans les mêmes

conditions (cf. Christian Baudelot et Roger Establet, «Avoir trente ans en 1968 et en 1998, Seuil, 2000).

Quelques évolutions au fil des générations :

Les jeunes professeurs femmes scientifiques débutent leur carrière en classe préparatoire ainsi que certains agrégés hommes qui ne sont pas normaliens (les femmes ont tendanciellement une meilleure réussite scolaire et universitaire).

Des couples de professeurs : femmes pédagogues, hommes animateurs

Dans l'ensemble, les hommes plus que les femmes exploitent les possibilités de carrière ou de valorisation personnelle dans un contexte local (projet d'établissement, initiatives diverses visant à rehausser l'image de l'établissement, coopération avec l'administration). Ce phénomène est observable dans les couples d'enseignants du secondaire.

II. Les personnels de direction des collèges et des lycées polyvalents

La fonction de direction des établissements féminins a été conçue comme différente de celle des lycées pour garçons, au moins dans une certaine mesure. Certes, l'administration centrale y attache beaucoup d'importance, le traitement des directrices de lycée est très supérieur à celui des professeurs quand la fonction est créée. Mais la directrice n'est pas assistée d'un censeur avant 1945 (d'une dame censeur), elle se contente d'une surveillante générale pour la seconder. Le cours de morale lui est réservé et elle doit superviser absolument tout ce qui fait la vie d'un établissement, qu'il s'agisse de l'instruction ou des comportements.

Les directrices sont le plus souvent des célibataires, même s'il n'existe pas d'interdiction par rapport au mariage. La normalisation du statut personnel des enseignantes, déjà évoquée, s'est accompagnée d'une diminution de leur présence dans les postes de direction.

Les responsables de l'institution semblent avoir souhaité nommer des hommes à la tête des nouveaux lycées mixtes, le proviseur idéal étant un homme jeune, agrégé et marié (signe de respectabilité). L'inspecteur Jolibois déclare en 1952 : « la vie de mère de famille est écrasante... et suffit d'ordinaire à absorber toute l'activité » des femmes professeurs (cité par Agnès Pelage in Devenir proviseur : de la transformation du modèle professionnel aux logiques d'accès à la fonction de direction, Thèse de doctorat en sociologie, dir. Claude Dubar, Université de Saint-Quentin en Yvelines, 1996). Un partage s'effectuerait entre deux territoires, la direction, plutôt confiée à des hommes (« masculine » ?), l'enseignement plutôt confié à des femmes (« féminin » ?). Néanmoins, la fonction est ouverte à tous les enseignants et compte tenu des besoins, le vivier de recrutement des personnels de direction s'élargit.

1. La diminution des effectifs de femmes respectivement à ceux des hommes

Les femmes représentent presque 40 % des « proviseurs » de lycées (elles sont des « directrices ») en 1947, 31,4 % en 1963-1964 et 23 % seulement en 1983-1984. Entre temps la mixité a été généralisée, en 1975, à tous les établissements.

Chez les principaux de collège (le Collège d'enseignement secondaire ou CES est créé en 1963 par la loi Fouchet, il remplace les CEG créés par la loi Berthoin en 1959 en même temps que la scolarité obligatoire a été prolongée jusqu'à 16 ans), le taux de féminisation s'élève à 34,6 % en 1968-1969, à 32,4 % en 1974-1975 et se stabilise autour de 20 % dans les années 1980 (24 % en 1984).

En 1990, dans les lycées d'enseignement général et technologique, 22 % des proviseurs sont des femmes (23 % des principaux de CES). Elles représentent environ un tiers des adjoints de lycée ou de collège (36 % et 33 %). Des disparités existent entre les académies : à Paris les femmes sont aussi nombreuses que les hommes, mais il s'agit d'une exception. Dans l'ensemble, elles sont plus nombreuses dans les grandes villes et en région parisienne (idem chez les professeurs).

Une actualisation de ces données montre que la situation a quelque peu changé puisque les femmes représentent en 2004 27,8 % des proviseurs des lycées polyvalents. De même, leur part s'est élevée chez les principaux, elle atteint 38,9 % ; néanmoins, la féminisation augmente en fonction inverse du prestige du poste. Enfin les disparités entre les académies se maintiennent. Celles de Poitiers et de Versailles pour lesquelles j'ai pu obtenir des données comptent seulement 24 % de femmes pour Poitiers, 36,4 % pour Versailles en 2004-2005 (chez les principaux, 35 % et 55,3 %). Parmi les adjoints, les taux de féminisation atteignent 48,7 % (en lycée) et 46 % (en collège) à Poitiers, 56 % et 62 % à Versailles. L'augmentation des effectifs de femmes caractérise en résumé la fonction d'adjoint beaucoup plus que celle de chef.

2. Qui a brigué les fonctions de direction ?

L'augmentation des postes à pourvoir et la désaffectation des agrégés pour la direction d'établissement (ils ont préféré l'enseignement supérieur, les classes préparatoires, les postes de professeur de lycée) ouvrent la voie à des hommes moins titrés ; cela leur permet de se démarquer des femmes et de progresser sur le plan des rémunérations et des responsabilités.

Ainsi, les PEGC (catégorie supprimée en 1986) issus du corps des instituteurs sont majoritaires au sein du personnel de direction des collèges en 1994 et les certifiés parmi le personnel de direction des lycées. Les femmes sont comparativement plus diplômées que les hommes et plus souvent issues de l'enseignement secondaire. Elles sont plus nombreuses à avoir fréquenté une classe préparatoire. La différence est d'autant plus nette que la fonction est moins prestigieuse (principale adjointe). Plus des deux tiers des chefs d'établissement sont âgés de cinquante ans et plus en 1996, il s'agit d'une seconde carrière.

Des concours ont été créés en 1988. Le concours de première catégorie (C1) est ouvert aux professeurs agrégés et assimilés et aux professeurs de chaire supérieure. Le concours C2 aux fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps enseignant du premier ou du second degré, à un corps de personnel d'éducation ou d'orientation. Les femmes sont minoritaires parmi les candidats et les reçus aux deux concours, mais leurs performances sont meilleures que celles des hommes.

En 2002 (enquête du ministère, 2002-2004 après de 701 personnes sur 833), 93 % des lauréats aux concours appartiennent à la deuxième catégorie ; les agrégés ne forment donc que 7 % de l'ensemble, 50 % sont des certifiés, 18 % des PLP, 11 % des enseignants du premier degré, 18 % des conseillers principaux d'éducation et 2 % des conseillers d'orientation; 52 % d'hommes pour 48 % de femmes. Les femmes sont sous-représentées par rapport à leur corps d'origine, en particulier pour les agrégés et les enseignants du primaire (professeurs des écoles).

Les traits mis en évidence dans les années 1990 sur un échantillon de personnels de direction en activité (365) sont toujours présents au début de la décennie 2000 si l'on s'appuie sur l'étude qui concerne les lauréats de 2002 : les femmes accèdent plus tardivement à la fonction de direction, elles disent plus souvent vivre seules que les hommes (un tiers contre 14 % des collègues masculins). Bien entendu une seconde enquête plus vaste devrait être menée et nous avons l'intention de la réaliser, Gilles Combaz et moi-même.

Précisément, il ressortait de l'analyse des matériaux recueillis entre 1993 et 1995 que les femmes, outre le fait qu'elles s'appuient sur une qualification académique plus élevée et une longue expérience de l'enseignement, sont plus souvent célibataires ou divorcées que leurs homologues masculins. Elles entrent plus tardivement dans la carrière car elles attendent que leurs enfants soient autonomes ou elles prennent cette décision après une rupture conjugale.

La notion de masculinisation peut-elle être utilisée dans une acception qualitative pour appréhender les évolutions de la fonction de direction et expliquer l'augmentation de la proportion d'hommes ?

3. les évolutions de la fonction et du rôle

Les chefs d'établissement sont invités par les autorités de tutelle à investir le domaine « pédagogique », toutefois ce terme ne signifie pas qu'ils vont se rapprocher des enseignants. Il s'agit au contraire d'être en position d'extériorité par rapport aux professeurs auxquels il faut suggérer ou imposer une nouvelle définition de l'école et de la réussite scolaire ainsi que des moyens pour y parvenir. On aurait donc affaire à deux types de légitimité concurrents marqués au sceau du genre : les femmes « intellectuelles » et « enseignantes » seraient a priori plus éloignées que les hommes d'une position professionnelle qui suppose et permet l'exercice du pouvoir et qui évoque les comportements « masculins » des personnels d'encadrement dans les

organisations. Les femmes se montrent plus favorables au rôle que l'Etat pourrait ou devrait jouer dans le contexte français par rapport aux nouveaux modes de régulation du système éducatif. Ceci se manifeste par des inquiétudes beaucoup plus marquées chez les femmes vis-à-vis des risques inhérents à l'assouplissement de la carte scolaire et au développement de la concurrence entre les établissements. Les rares situations dans lesquelles les administratrices acceptent d'aménager les règles valables pour tous renvoient à des préoccupations médicales ou familiales, s'il s'agit de rapprocher des enfants d'une même fratrie (Cacouault et Combaz, *Revue française de pédagogie*, N°158, janvier-février-mars 2007, p. 14-15). Faut-il rapprocher ces résultats de ceux d'autres études qui montrent que d'une façon générale les femmes attendent plus de l'Etat, notamment en matière de droits sociaux et de services publics ? La réflexion est à poursuivre dans cette direction-là.

Conclusion

Paradoxalement, la sociologie de l'éducation, qui a pour objet des professions où les femmes diplômées apportent une contribution décisive, s'est souvent contentée d'entériner des stéréotypes comme celui du métier commode pour une femme qui élève des enfants ou de la bourgeoise qui ne ferait pas d'efforts suffisants pour aider les enfants de milieu populaire. Nous appelons de nos vœux la réalisation d'enquêtes de terrain sur le travail et les engagements divers des enseignant(e)s du primaire et du secondaire dans des contextes précis. Elles et ils ont des difficultés, comme d'autres travailleurs, pour s'acquitter de toutes les tâches quotidiennes, professionnelles et familiales, et se heurtent souvent à l'incompréhension de leur entourage. Par ailleurs la participation des professeurs (du primaire et du secondaire) à la vie associative et politique mériterait également une étude sérieuse.

